

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire n° 011 115 15 D0004, sollicitée par la société « CENTRALE SOLAIRE ORION 6 », en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc située sur la commune de CUXAC-CABARDES lieux-dits « La Cabasse » et « La Ferrière »

Le préfet de l'Aude informe les personnes intéressées qu'une enquête publique portant sur le permis de construire susvisé, auquel sont annexés une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale, se déroulera du 19 octobre 2016 au 18 novembre 2016 inclus, soit 31 jours, à la mairie de CUXAC-CABARDES, siège de l'enquête.

Le projet consiste en la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur une unité foncière de 338 867 m² soit une surface clôturée de 21,68 ha pour une puissance de 11,948 Mwc. L'emprise avec les pistes extérieures représente une surface de 23,93 ha. Les structures porteuses seront des structures métalliques fixes orientées face au sud (tables) et ancrées au sol par des vis ou des pieux battus. Le projet se situe en secteurs Npv et Npvt du PLU opposable de la ville de CUXAC-CABARDES.

Pour diligenter cette enquête, M. Richard FORMET, a été désigné commissaire enquêteur, par décision n° E1600123/34 du 2 août 2016 de Mme le président du tribunal administratif de Montpellier.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie de CUXAC-CABARDES, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les éventuelles observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête à la mairie de CUXAC-CABARDES.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de CUXAC-CABARDES :

- le 19 octobre 2016 de 15 heures à 18 heures
- le 4 novembre 2016 de 9 heures à 12 heures
- le 18 novembre 2016 de 14 heures 30 à 17 heures 30

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci auprès de la préfecture de l'Aude (direction des collectivités et du territoire – bureau de l'administration territoriale) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement ; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées en tant qu'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis le 16 juin 2016, joint au dossier d'enquête.

L'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables à la préfecture (direction des collectivités et du territoire – bureau de l'administration territoriale) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de CUXAC-CABARDES et à la préfecture de l'Aude, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement, et publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> ([Accueil](#) > [Publications](#) > [Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets \(hors ICPE\)](#) > Le photovoltaïque).

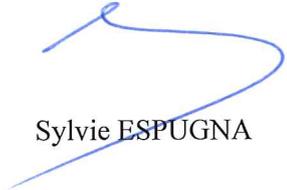
Les personnes intéressées pourront en obtenir copie, à leurs frais, en adressant leur demande écrite au préfet de l'Aude (direction des collectivités et du territoire – bureau de l'administration territoriale).

La personne responsable du projet auprès desquelles des informations peuvent être demandées est Madame Delphine GUINET –tél : 04 86 22 24 03 – mobile : 06 77 46 76 68 – Les Pléiades – bâtiment F – 860 rue René Descartes – 13 857 Aix-en-Provence Cedex 3.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le préfet de l'Aude. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de CUXAC-CABARDES, à la préfecture de l'Aude et à la direction départementale des territoires et de la mer, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du bureau de l'administration territoriale



Sylvie ESPUGNA